



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 août 2019 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

### **1. GREFFE**

#### **R-2019-08-6397: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### **1. GREFFE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 8, 12 juillet et 5 août 2019
- 1.3 Adoption du règlement 2019-415,
- 1.4 Adoption du règlement 2019-416
- 1.5 Avis motion modifiant règlement
- 1.6 Avis motion
- 1.7 Modification résolution 2019-05-6343
- 1.8 Autorisation signature entente avec Club de Golf
- 1.9 Vente terrain Les entrepôts du parc
- 1.10 Acquisition du terrain 3 488 071
- 1.11 Acquisition de terrain 3 487 990
- 1.12 Vente de biens pour non-paiement de taxe
- 1.13 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes
2. **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**
  - 2.1 Soumission surfaçage 9e Avenue
  - 2.2 Soumission surfaçage diverses rues
3. **SÉCURITÉ**
  - 3.1 Achat pick-up
  - 3.2 Nomination de Bobby Nadeau
4. **URBANISME**
5. **LOISIRS**
  - 5.1 Résolution pour restriction de voies sur le boulevard Renault, autorisation activités
  - 5.2 Autorisation Grande marche Pierre Lavoie
6. **FINANCES**
  - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 6.2 60 000 \$ CO-Op Santé
  - 6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 675 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2019
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 7.1 Embauche chargé de projet ou surintendant
  - 7.2 Correspondance
  - 7.3 Affaires nouvelles
  - 7.4 Période de questions
8. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**
  - 8.1 Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

**R-2019-08-6398: Adoption des procès-verbaux des séances du 8, 12 juillet et 5 août 2019**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 8, 12 juillet et 5 août 2019 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2019-08-6399: Adoption du règlement 2019-415,**

Attendu que le projet de règlement 2019-415 a été présenté à la séance du 8 juillet 2019

Il est proposé par monsieur Keven Boutin  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE le règlement 2019-415 « *modifiant le règlement numéro 1998-29 relatif à circulation et au stationnement* » soit adopté tel que rédigé

**R-2019-08-6400: Adoption du règlement 2019-416**

Attendu que le projet de règlement 2019-416 a été présenté à la séance du 12 juillet 2019

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement 2019-416 « *modifiant le règlement numéro 2018-408 sur le traitement des élus municipaux* » soit adopté tel que rédigé.

**A-2019-08-487: Avis motion modifiant règlement**

Le conseiller Mario Perron par la présente

- ❖ donne avis de motion qu'il sera proposé, à une séance subséquence, le règlement 2019-417 modifiant le règlement 1998-29 ***relatif à la circulation et au stationnement;***
- ❖ dépose le projet du règlement numéro 2019-417 intitulé ***règlement modifiant le règlement numéro 1998-29 relatif à la circulation et au stationnement.***

**A-2019-08-488: Avis motion**

Le conseiller Bernard Gendreau par la présente

- ❖ donne avis de motion qu'il sera proposé, à une séance subséquence, le règlement 2019-418 modifiant le règlement 1998-39 ***concernant l'identification des voies de circulation***
- ❖ dépose le projet du règlement numéro 2019-418 intitulé ***règlement modifiant le règlement 1999-39 concernant l'identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville.***





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

**R-2019-08-6401: Modification résolution 2019-05-6343**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la résolution 2019-05-6343 soit modifiée en changeant les mots « Les productions Lahoja Inc.» pour « 9394-0559 Québec Inc.»

**R-2019-08-6402: Autorisation signature entente avec Club de Golf**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir entre le Club de Golf de Beauceville la Ville de Beauceville et faisant partie dans la présente résolution en annexe « A ».

*Le Conseiller Claude Mathieu quitte la séance pour la prochaine résolution*

**R-2019-08-6403: Vente terrain Les entrepôts du parc**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Les Entrepôts du Parc Inc. le terrain lot 5 553 396 d'une superficie de 24 700 pieds carrés (2 294,7 m<sup>2</sup>) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé sur la 181e Rue.

Il est également résolu que S.H. le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

**R-2019-08-6404: Acquisition du terrain 3 488 071 ~~ABROGÉ PAR 2019-11-6530~~**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 550 du boulevard Renault depuis sa construction;

Attendu que le propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 488 071 où est situé le bâtiment du 550 boulevard Renault, pour la somme de 1,00 \$ et de modifier son règlement de zonage pour interdire toute nouvelle construction ou infrastructure, aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

convenablement nivelé, que les frais de notaire soient à la charge du vendeur et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

### **R-2019-08-6405: Acquisition de terrain 3 487 990 ABROGÉ PAR 2019-11-6529**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 502 du boulevard Renault depuis sa construction;

Attendu que la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 487 990 où est situé le bâtiment du 502 boulevard Renault, pour la somme de 1,00 \$ et de modifier son règlement de zonage pour interdire toute nouvelle construction ou infrastructure, aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé, que les frais de notaire soient à la charge du vendeur et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

### **R-2019-08-6406: Vente de biens pour non-paiement de taxe**

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 5 août 2019 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 2 octobre 2019 à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

L'immeuble devant être vendu à l'enchère publique est le suivant et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8318-20-4164	13 533,90 \$
8419-53-0549	6 178,47 \$

**R-2019-08-6407: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes**

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 2 octobre 2019 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

De permettre à la trésorière, madame Mélanie Quirion, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 2 octobre 2019, les propriétés numéros de matricules: 8318-20-4164 et 8419-53-0549;

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**

**R-2019-08-6408: Soumission surfacage 9e Avenue**

Considérant la demande de prix pour surfacage de la 9<sup>e</sup> Avenue en béton bitumineux

Considérant les offres reçues par:

Pavage Sartigan Lété	81 081,29 \$ taxes incluses
Construction Abénakis Inc.	94 647,42 \$ taxes incluses
Les pavages de Beauce Ltée	102 149,54 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavage Sartigan Ltée » au montant quatre-vingt-un mille quatre-vingt-un dollars et vingt-neuf sous (81 081,29 \$) taxes incluses;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même fonds d'administration générale.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

### **R-2019-08-6409:    Soumission surfacage diverses rues**

Considérant la demande de prix pour surfacage de diverses rues en béton bitumineux

Considérant les offres reçues par:

Pavage Sartigan Ltée	58 726,98 \$ taxes incluses
Construction Abénakis Inc.	67 876,63 \$ taxes incluses
Les pavages de Beauce Ltée	86 233,84 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavage Sartigan Ltée » au montant cinquante-huit mille sept cent vingt-six et quatre-vingt-dix-huit cents (58 726,98 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même à même le fond d'administration générale

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

### **3.                    ***SÉCURITÉ*****

#### **R-2019-08-6410:    Achat pick-up**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un pick-up au service de sécurité incendie

Considérant les offres reçues par:

Beauce Auto.	44 425,19 \$ excluant les taxes
Kennebec Auto	44 500,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur de sécurité incendie, Daniel Fortin, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Beauce Auto » au montant quarante-quatre mille quatre cent vingt-cinq dollars et dix-neuf cents (44 425,19 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même fond administration général.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

### **R-2019-08-6411: Nomination de Bobby Nadeau**

Considérant qu'il y a eu affichage au poste de lieutenant au service de sécurité incendie

Considérant que monsieur Bobby Nadeau a les qualifications pour combler ce poste;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que monsieur Bobby Nadeau soit promu au poste de lieutenant au service de sécurité incendie.

## **4. URBANISME**

## **5. LOISIRS**

### **R-2019-08-6412: Résolution pour restriction de voies sur le boulevard Renault, autorisation activités**

Considérant qu'il y aura l'activité « Food Truck » sur l'Île Ronde le 6 septembre prochain;

Considérant que la sécurité des participants est prioritaire;

Considérant qu'un brigadier sera présent sur les lieux afin de permettre aux piétons de traverser le boulevard Renault en toute sécurité

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QU'une demande d'autorisation soit faite au ministère des Transports pour réduire le boulevard Renault à 2 voies face à l'accès à l'Île Ronde pour l'activité « Food Truck » le 6 septembre 2019.

### **R-2019-08-6413: Autorisation Grande marche Pierre Lavoie**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

Que la Ville de Beauceville autorise la tenue de l'activité « La Grande marche encouragée par le Grand défi Pierre Lavoie » qui aura lieu les 19 et 20 octobre 2019.

QUE madame Caroline Pépin soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents relatifs à cet évènement.

**6. FINANCES**

**R-2019-08-6414: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2019-08-6415: 60 000 \$ CO-Op Santé**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 6 000 \$ par année soit versé à la CO-OP Santé sur une période de 10 ans pour la relocalisation de l'établissement à Beauceville.

**R-2019-08-6416: Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 675 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 675 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2001-84(2002-92)	71 400 \$
2011-258	63 700 \$
2011-257	81 200 \$
2013-286	280 600 \$
2009-226	13 500 \$
2013-288	537 300 \$
2013-291	161 300 \$
2008-210	41 000 \$
2009-226	41 000 \$
2018-390	289 000 \$
2018-390	365 000 \$
2018-391	210 000 \$
2018-394	125 000 \$
2018-394	20 000 \$
2018-394	375 000 \$







## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-258, 2011-257, 2013-286, 2013-288, 2013-291, 2009-226, 2018-390, 2018-391 et 2018-394, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02831  
630-B, BOUL. RENAULT  
BEAUCEVILLE, QC  
G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 (suite)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-258, 2011-257, 2013-286, 2013-288, 2013-291, 2009-226, 2018-390, 2018-391 et 2018-394 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**R-2019-08-6417: Embauche chargé de projet ou surintendant**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau

Que la Ville de Beauceville embauche un chargé de projet ou surintendant dans le projet de construction d'infrastructures sportives.

**7.1. Correspondance**

- Aucune correspondance

**7.2. Affaires nouvelles**

**7.3. Période de questions**

Quelques questions sont par les personnes présentes.

**8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**R-2019-08-6418: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

